

Testament :

Peut-être un jour lorsque je serais mort mes livres rapporteront quelque chose, si peut que ce soit.

C'est pourquoi je lègue mes droits d'auteur et ce qu'ils pourront rapporter :

- aux membres de ma famille d'une part si je meurs prématurément avant eux, et je leur conseil d'utiliser cet argent pour développer les énergies dites « libres ».

-à la fondation pour la recherche médicale (www.frm.org) d'autre part.

-et enfin à la fondation (<https://solarimpulse.com>) afin qu'elle puisse payer des chercheurs et trouver des solutions efficaces (dixit Bertrand Piccard) ainsi que les mettre en route.

Néanmoins et bien entendu je conseil à mes ayant droit de ne pas augmenter les prix initiaux de mes livres, afin que ceux-ci soient accessibles au plus grand nombre.